



Note théologique et pastorale

Assemblée des évêques catholiques du Québec
Comité de théologie

N° 4

Novembre 2006

L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION CONJUGALE PARTICULIÈRE

S'il est une situation délicate dans l'Église actuelle, c'est bien la présence de personnes qui ont contracté une nouvelle union après l'échec d'un premier mariage reconnu en Église. Parmi ces personnes, des croyants et des croyantes souhaitent vivre ce nouvel engagement sous le regard de Dieu. Ils veulent trouver dans leur foi un sens à l'attachement qu'ils ont l'un pour l'autre. Le souvenir d'un échec matrimonial antérieur les rend conscients des enjeux de leur nouveau projet et ils souhaitent le vivre dans les meilleures conditions possibles. Voilà pourquoi dans cette situation, certains couples veulent pouvoir compter sur l'appui du Seigneur comme sur le soutien de la communauté chrétienne. Ils comptent sur la compréhension de l'Église et, éventuellement, sur son accueil. La présente note s'adresse aux prêtres, aux diacres permanents et aux agents de pastorale laïques qui reçoivent de la part de ces couples des demandes particulières et qui veulent être accompagnés dans leur situation.

Des attentes

Certains font une démarche chrétienne de préparation à ce nouvel engagement. D'autres désirent que leur union soit reconnue, voire bénie, au cours d'une célébration liturgique ou d'un temps de prière dont les formes peuvent varier pratiquement à l'infini. Lors d'une rencontre avec un prêtre, un diacre permanent ou un agent ou une agente de pastorale, des couples demandent qu'on prie avec eux pour le succès de leur projet. D'autres encore aimeraient qu'un ministre prononce une bénédiction au cours de la fête qui suit le mariage

civil. Enfin, certains veulent une célébration qui s'apparente le mieux possible à la liturgie catholique du mariage et qui se tienne également dans une église ou une chapelle.

Un accueil

Comment les pasteurs et les responsables de pastorale peuvent-ils recevoir de telles requêtes? La question est complexe. Mais nous ne pouvons pas la contourner par respect des personnes et de leur démarche. Il s'agit en même temps de mieux percevoir le sens chrétien du mariage lui-même. Le jugement pastoral ne peut se limiter à des considérations légales, car bon nombre de personnes en situation matrimoniale particulière portent des blessures profondes et souvent éprouvent le sentiment d'être rejetées. En cela elles méritent la sollicitude de la communauté chrétienne et de ses pasteurs.

Des éléments dont il faut tenir compte

D'une part, nous sommes en face d'une réalité profondément humaine : l'amour réciproque d'une femme et d'un homme. D'autre part, nous croyons que le mariage est un don de Dieu que nous devons respecter tel qu'il nous est offert, dans l'esprit de la tradition ecclésiale. Dans ces conditions, comment rapprocher ce qui paraît diamétralement opposé? Pour que « amour et vérité se rencontrent » et que « s'embrassent justice et paix »¹, il faut porter ensemble certaines questions :

Il y a une situation complexe

Beaucoup de croyants et de croyantes qui s'engagent dans une nouvelle union font une démarche sérieuse. La rencontre mutuelle est souvent devenue une source de guérison des blessures engendrées par l'échec et la rupture. Elle a redonné confiance en soi, confiance dans les autres, confiance en la capacité d'aimer vraiment. Il arrive que des cendres de l'échec jaillisse une flamme inattendue.

Pour accompagner ces couples en exprimant la miséricorde du Seigneur, il faut d'abord reconnaître l'importance et la grandeur de l'amour humain. Mais le principal défi sera toujours d'accompagner ces personnes sans ambiguïté et sans confusion avec le sacrement de mariage.

¹ Psaume 85, 11.

Il y a l'indissolubilité du mariage

Nous croyons que le mariage chrétien est un engagement de toute la personne pour toute la vie. Nous croyons qu'il est indissoluble, c'est-à-dire qu'on ne peut pas dénouer le lien ainsi créé entre les époux ou tenter de l'ignorer. Car cet engagement est pris non seulement par les époux, mais aussi par Dieu lui-même : « Ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni! »². Cette alliance s'inscrit à l'intérieur de l'Alliance de Dieu et de son peuple dans le Christ. Cette alliance est signe tangible de l'union du Christ avec son Église. Elle suppose persévérance à la manière de Dieu, dans une fidélité créatrice et dans la conviction que Dieu n'abandonne jamais ceux et celles qu'il prend dans son amour : « Ce mystère est grand : moi, je déclare qu'il concerne le Christ et l'Église », affirme saint Paul³.

En accord avec les convictions de notre Église, il nous reste à accompagner ceux et celles qui vivent un nouvel engagement, dans le plus grand respect pour la nature du sacrement de mariage qu'ils ont reçu dans une union antérieure. Il importe également de tenir compte d'autres couples qui vivent une situation conjugale difficile et persèverent malgré tout en comptant sur la bienveillance de Dieu et la solidarité de l'Église. Il ne faudra pas perdre de vue le caractère différent de la nouvelle union.

Il y a une communauté

Il arrive que des couples se retrouvent devant une communauté chrétienne peu accueillante. Ils font face à la dureté des préjugés et des rejets. Un discours catégorique, sans nuance, peut donner l'impression qu'il n'y a pas de place pour les personnes séparées remariées au sein de l'Église. Le 25 juillet 2005, s'adressant aux prêtres de la Vallée d'Aoste, le pape Benoît XVI a fait part de l'état de ses réflexions à ce sujet. Soulignant qu'« il n'y a pas de recette toute faite », il a affirmé que « même s'ils ne pouvaient pas se rendre à la communion sacramentelle, les divorcés-remariés ne sont pas exclus de l'amour de l'Église et de l'amour du Christ.⁴ »

² Matthieu 19, 6.

³ Éphésiens 5, 32.

⁴ Benoît XVI, rencontre avec le clergé du diocèse d'Aoste, 25 juillet 2005.

Alors que certains couples vont frapper à la porte d'autres confessions chrétiennes pour faire reconnaître leur nouvelle union, la question doit être posée à la communauté catholique. Dans ces circonstances, comment aider une communauté chrétienne et ses responsables à comprendre le sens profond de la tradition théologique de l'Église sur le mariage et l'amour conjugal et à pouvoir en parler dans un dialogue constructif? Comment aider les couples qui se réengagent à participer à la vie de l'Église d'une façon ou d'une autre et à poursuivre ainsi leur engagement baptismal? Comment développer une attitude accueillante envers ceux et celles qui ne réussissent pas, pour le moment, à atteindre l'idéal chrétien proposé?

Des points sensibles

Au cours de toute démarche auprès des personnes réengagées, il apparaît important de considérer les aspects suivants :

- Le sacrement de mariage est un don de Dieu que l'Église reçoit comme le Seigneur le lui a offert. Le sacrement de mariage a déjà été célébré par au moins une des deux personnes réengagées.
- Les deux personnes réengagées – ou au moins l'une des deux – ont un vécu conjugal et même familial qui fait partie de leur histoire et les marque profondément; ils conservent certaines obligations à l'égard de leur premier engagement, notamment le soin des enfants, le pardon, le soutien du conjoint précédent qui serait laissé dans le besoin.
- Toute initiative aura un impact non seulement sur les personnes réengagées qui adressent une demande à la communauté, mais aussi sur les autres chrétiens et sur l'ensemble de l'Église. Pensons en particulier à ceux et celles qui persévèrent courageusement dans un engagement qui leur est difficile à soutenir, à d'autres qui choisissent de ne pas se remarier pour demeurer fidèles à leur premier engagement.
- En cherchant la vérité, on pourra vérifier la possibilité d'une déclaration de nullité du mariage antérieur.

Des pistes d'accompagnement

L'accompagnement des couples en situation particulière, soit au moment de leur réengagement, soit encore en cours de route quand ils manifestent le besoin de se rapprocher de l'Église, constitue un moment pastoral privilégié. Dès le point de départ, l'accueil miséricordieux du Christ Jésus peut se manifester. L'accueil et l'écoute sont essentiels à toute démarche d'accompagnement.

On pourra ensuite commencer à clarifier les situations en évitant systématiquement toute confusion dans la compréhension du mariage chrétien. Il faut demeurer conscient que l'échec d'un mariage sacramentel constitue une blessure qui atteint l'ensemble de la communauté ecclésiale.

Pour se situer de nouveau devant le Seigneur, il est nécessaire d'apprendre à prier à l'intérieur d'une nouvelle situation. Cela peut être entrepris avec la personne qui accompagne le couple; mais il importe que le couple lui-même, dans l'intimité de son foyer, puisse s'adresser directement au Seigneur. Ainsi les personnes sauront mieux discerner ce qui convient, ce vers quoi l'Esprit Saint les oriente.

Toute démarche de foi prend sa source dans le Baptême. En renouant avec la grâce de leur baptême, ces personnes pourront repenser leur vie et leurs engagements à la lumière de l'appel initial du Seigneur, à la lumière de leur vocation à suivre le Christ et à en témoigner.

De l'exclusion à la participation

Ce sont des frères et des sœurs blessés qui s'adressent donc à l'Église pour chercher et trouver soutien et réconfort. Un certain nombre de portes leur sont évidemment fermées. Par exemple une forme de célébration de leur engagement qui pourrait être confondue avec un mariage sacramentel ou encore, plus évidemment, à cause de la signification même de ce sacrement, la communion eucharistique. Ces empêchements sont souvent compris comme une punition, voire une totale exclusion de l'Église. Ce n'est pas le cas, car les personnes en situation matrimoniale irrégulière demeurent nos frères et sœurs et elles sont, malgré certaines limites, toujours les bienvenues à nos côtés. Pour la prière et les diverses

célébrations, par exemple, pour se mettre à l'écoute de la Parole de Dieu ou encore pour participer aux engagements sociaux et aux activités communautaires⁵.

De vastes espaces leur sont ouverts pour qu'ils puissent bénéficier non seulement de l'accueil de leur pasteur, mais encore du soutien de la communauté. Ainsi entourés, ils sauront certes découvrir ce que le Seigneur attend d'eux dans ce moment particulier de leur vie.

Ce discernement ne pourra se faire que dans la vérité, car notre approche pastorale doit présenter le mariage chrétien tel que Dieu en fait le don à ses enfants. C'est ainsi, par souci de vérité et de justice à l'endroit de ceux et celles qui poursuivent leur engagement malgré les inévitables tensions de la vie. Il importe donc que l'accompagnement pastoral s'accomplisse dans l'accueil miséricordieux du Seigneur qui se tient toujours proche de ceux et celles qui souffrent. Toutes nos mises en œuvre pastorales en faveur des personnes en situation matrimoniale irrégulière devront donc conjuguer l'amour et la vérité, la justice et la paix.

Le Comité de théologie
Assemblée des évêques catholiques du Québec

Mgr Louis Dicaire, président
Mgr Pierre-André Fournier
Mgr Dorylas Moreau
Mme Christiane Cloutier-Dupuis
M. Marc Dumas
P. Denis Gagnon, o.p.
M. Germain Tremblay, secrétaire

⁵ Voir le Catéchisme de l'Église catholique # 1651.

Pour poursuivre la réflexion

- JEAN-PAUL II. Lettre encyclique *Familiaris consortio*, en particulier les numéros 83 et 84.
- OFFICE DE LA FAMILLE DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL. *La pastorale des familles brisées*, Médiaspaul, 1995.
- DIOCÈSE DE SAINT-JEAN-LONGUEUIL. *L'accueil pastoral des conjoints*, document de travail, 1997.

Assemblée des évêques catholiques du Québec
1225, boul. St-Joseph Est, Montréal (Québec) H2J 1L7
Téléphone : (514) 274-4323 - Télécopieur : (514) 274-4383
aecq@eveques.qc.ca
<http://www.eveques.qc.ca>

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 2006
ISBN-10-2-89279-096-4
ISBN-13-978-2-89279-096-2